







L'urgence du dérèglement climatique et les menaces sur notre biodiversité rendent indispensable une planification écologique ambitieuse, dans tous les domaines, qui nous permette d'atteindre les objectifs que notre pays s'est fixés: la restauration de la biodiversité d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050.

Ces ambitions demandent la mobilisation de toutes et tous, dans tous les territoires.

C'est pourquoi, avec le Fonds vert, nous avons voulu doter notre pays d'un dispositif pour soutenir les projets des collectivités et des élus locaux, en faveur de la transition écologique.

Inédit par son montant de deux milliards d'euros, il l'est aussi par sa méthode, territorialisée, où tout part des initiatives et des idées des collectivités.

Depuis la rénovation de l'éclairage public à celles d'une mairie ou d'une école en passant par la renaturation de friche: le Fonds vert soutient des projets concrets, portés par les élus locaux, adaptés aux besoins et aux particularités de leur territoire.

Grâce à ces projets, notre empreinte environnementale est réduite, la qualité de vie de nos concitoyens améliorée, et nos collectivités peuvent réaliser des économies.

Je tiens à saluer la qualité et la variété des très nombreux dossiers de candidature reçus, venus de toute la France, qui témoignent d'une ambition écologique profondément ancrée dans nos territoires.

Les dérèglements environnementaux imposent des réponses concrètes, rapides, tangibles, au-delà des clivages. C'est ce que nous demandent nos compatriotes. C'est ce que le Fonds vert permet.

Alors que la planification écologique se déploie, nous devons continuer à accélérer et amplifier notre action. Et avec les collectivités, c'est ensemble que nous relèverons le défi face à nous!»

> Élisabeth Borne, Première ministre



En Outre-mer, en métropole, partout en France, nous faisons face aux conséquences du dérèglement climatique. Les épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, le recul du trait de côte, ou encore la baisse de la biodiversité, nécessitent que nous accélérions notre transition écologique, dans tous les territoires.

Lutter efficacement contre le réchauffement climatique implique d'atténuer partout notre empreinte écologique, pour en limiter la progression. Mais cela suppose aussi de s'adapter, déjà, au mieux, à ses effets inévitables, pour assurer la protection et la résilience de notre société, de ses infrastructures et des populations.

Le Fonds vert, annoncé par la Première ministre en août dernier, est un outil décisif pour y parvenir, avec son montant inédit de deux milliards d'euros, et son mode de fonctionnement novateur. Deux mois après l'ouverture des formulaires, les résultats sont impressionnants.

Car si le réchauffement climatique est une réalité pour tous, chaque territoire y est confronté de manière unique.

C'est pourquoi nous avons fait le choix d'une attribution différenciée, où tout part des initiatives portées par les élus locaux, qui se sont emparés de longue date des enjeux de transition écologique. Au plus près des réalités du terrain et des besoins de nos concitoyens, ils sont les fers de lance de notre lutte commune contre le réchauffement climatique, comme en témoigne le nombre et l'ambition des projets qui ont été reçus. Je tiens à les remercier de leur engagement exemplaire, au service de tous les Français. L'Etat se doit d'être présent à leurs côtés, et nous ne cesserons de les accompagner tout au long de la mise en œuvre de leurs projets. »

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et

de la Cohésion des territoires

Les chiffres clés* Nouvelle-Aquitaine



748
Le nombre de dossiers déposés

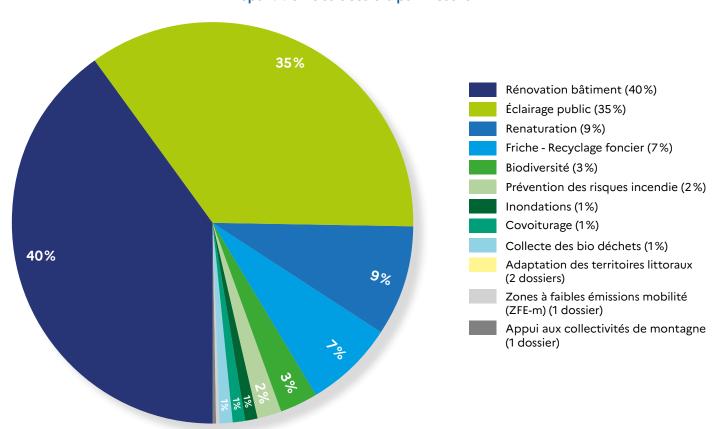


147 M€

Le montant de l'aide demandée



Répartition des dossiers par mesure





PROJET PHARE

Nouvelle-Aquitaine

Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux



Le projet

onstruit en 2003 par la Ville de Tulle puis transféré à Tulle agglo en 2017, le centre aqua fut le 1^{er} équipement aquarécréatif du département. Après une concertation des usagers puis une étude architecturale appuyée d'un audit énergétique, des dysfonctionnements ont été identifiés : une conception à l'origine de courants d'air et de déplacements d'air récurrents, d'importantes déperditions d'énergies, des écarts de température (contractuelles et réelles), une (sur) consommation des fluides...

Structurellement coûteuse et énergivore, la piscine publique est pourtant un équipement indispensable, particulièrement pour les territoires ruraux. Sa rénovation est une action phare de Tulle agglo. Elle permet de prouver le rôle moteur des collectivités publiques en matière d'ambition écologique sur des équipements structurants : récupération des eaux usées, production photovoltaïque, chaudière bois, éclairage LED, récupération des chaleurs sur le process...

Ce projet doit ainsi permettre une baisse significative des consommations d'eau et des fluides : ajustement en temps réel en fonction de la fréquentation, meilleur confort des usagers, mises aux normes réglementaires pour les bâtiments de plus de 1 000 m².

Début du projet : 2023

Fin des travaux en plusieurs phases : 2025.



Montant total du projet

3,5 M€

Montant de la subvention Fonds vert

1M€

Ambition écologique du projet

5000 m³/an

Une économie d'eau de 5 000 m³ / an 1,88 M€

Une économie de 1880 000 kWh / an



Équipement indispensable au territoire de Tulle agglo depuis 20 ans, le centre aqua avait besoin de travaux de rénovation énergétique. Economies d'énergie et réduction de l'empreinte environnementale au travers d'une mise aux normes techniques et fonctionnelles sont les objectifs du projet déposé au titre du Fonds vert. Ce projet apportera ainsi plus de confort à l'ensemble des usagers de la communauté de communes. »



Michel BREUILH, président de Tulle agglo

Région	Département	Mesure du Fonds vert	Porteur de projet	Projet	Montant Fonds vert
Nouvelle- Aquitaine	16 - Charente	Recyclage foncier	Commune d'Aigre	Projet d'habitat inclusif en centre-bourg déposé par SOLIHA	195 000 €
Nouvelle- Aquitaine	16 - Charente	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Communauté de communes 4B Sud-Charente	Rénovation de deux écoles maternelles	442 500 €
Nouvelle- Aquitaine	17 - Charente- Maritime	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Pons	Rénovation énergétique du groupe scolaire	378 000 €
Nouvelle- Aquitaine	17 - Charente- Maritime	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Commune de Chatelaillon	Rénovation accélérée du parc d'éclairage public de la commune	166 800 €
Nouvelle- Aquitaine	19 - Corrèze	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Communauté d'agglomération de Tulle	Projet de rénovation énergétique du centre aquatique	1 000 000 €
Nouvelle- Aquitaine	33 - Gironde	Renforcement tri à la source/ valorisation biodéchets	Syndicat de l'Entre-deux- Mers-Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM)	Amélioration de la gestion des déchets : gestion de proximité et collecte sélective	746 660 €
Nouvelle- Aquitaine	87 - Haute-Vienne	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Panazol	Rénovation énergétique du Gymnase Bernard Delage	640 000 €
Nouvelle- Aquitaine	40 - Landes	Recyclage foncier	Commune de Saint-Sever	Réhabilitation d'une ancienne friche industrielle	1 189 656 €
Nouvelle- Aquitaine	47 - Lot-et- Garonne	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Prayssas	Rénovation énergétique de l'école primaire de Prayssas	350 000 €
Nouvelle- Aquitaine	47 - Lot-et- Garonne	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public	Commune de Duras	Remplacement de l'éclairage public de la ville par des systèmes LED	64 054 €
Nouvelle- Aquitaine	64 - Pyrénées Atlantiques	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux	Commune de Buros	Rénovation de l'école	153 375 €
Nouvelle- Aquitaine	86 - Vienne	Renaturation des villes et des villages	Commune de Poitiers	Renaturation du cours d'eau de la Boivre	368 000 €

